



**HAL**  
open science

# La criminalité environnementale : état des lieux et perspectives

Laurent Mucchielli, Grégory Salle

► **To cite this version:**

Laurent Mucchielli, Grégory Salle. La criminalité environnementale : état des lieux et perspectives. *Déviance et Société*, 2019, La criminalité environnementale, 43 (4), pp.469-479. 10.3917/ds.434.0469 . halshs-02508070

**HAL Id: halshs-02508070**

**<https://shs.hal.science/halshs-02508070>**

Submitted on 16 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La criminalité environnementale : état des lieux et perspectives

Laurent Mucchielli

Aix Marseille Univ, CNRS, LAMES, Aix-en-Provence, France

Grégory Salle

Univ Lille, CNRS, CLERSE, Lille, France



Laboratoire méditerranéen de sociologie  
UMR 7305 - Aix Marseille Université - CNRS  
Maison méditerranéenne des sciences de l'homme  
5 rue du Château de l'Horloge, BP 647  
13094 Aix-en-Provence  
<http://lames.cnrs.fr>

# La criminalité environnementale :

## état des lieux et perspectives

Laurent Mucchielli & Grégory Salle

La question des désastres sanitaires provoqués par les activités économiques connaît une publicisation croissante depuis les années 1970, en liaison avec le surgissement de l'écologie comme nouveau courant philosophique et politique dans les pays occidentaux. Les accidents majeurs et autres « catastrophes » qui surviennent régulièrement (de Santa Barbara en 1969 à Fukushima en 2011 en passant par Bhopal en 1984, pour ne prendre que trois exemples parmi les plus connus) ont amené les États ainsi que les organismes supranationaux tels que l'Union Européenne à multiplier les législations, les organismes de contrôle et les outils de mesure. Cet ensemble de préoccupations intellectuelles et de mobilisations institutionnelles a rapidement dynamisé la recherche scientifique, en particulier dans le domaine biomédical et la climatologie, sans compter le regain de *disaster studies* à l'origine plus ancienne (Revet, 2011). De leur côté, les juristes n'ont pas tardé à se saisir également d'un nouvel univers de normes nationales et internationales en constante évolution. Un droit de l'environnement se constitue ainsi dès le milieu des années 1970 : la Société française pour le droit de l'environnement est créée en 1974, la *Revue juridique de l'environnement* deux ans plus tard. L'arrivée des sciences sociales dans ce champ est un peu plus tardive, du moins en Europe car, aux États-Unis, une sociologie de l'environnement se constitue comme sous-domaine de la discipline dès la fin des années 1970 (Buttel, 1978 ; Catton, Dunlap, 1979), appuyant parfois la critique du capitalisme (Schnaiberg, 1980). Une sociologie du risque s'y développera au point d'y devenir « une véritable industrie » reprise et suscitée elle-même par la sphère marchande, le monde des assurances ainsi que le management (Short, 1984). À tel point que les ouvrages critiques bien connus d'Ulrich Beck (*Risikogesellschaft*, 1986) et Anthony Giddens (*Modernity and Self-Identity*, 1991) apparaissent presque davantage comme des points d'arrivée que de départ de toute une tradition critique de la société productive.

En France, en 1979, Patrick Lagadec tire les conséquences des catastrophes industrielles survenues dans la seconde moitié des années 1970, tels le nuage de cyclohexane à Flixborough (Angleterre) en juin 1974 (28 morts et une centaine de blessés, 90% des habitations endommagées dans un rayon de 3,5 km), le nuage de soude caustique et de dioxine de Seveso (Italie) en juillet 1976 (près de 200 blessés, des milliers d'animaux domestiques morts et des dizaines de milliers abattus par précaution, les habitations et les terres agricoles contaminées dans sept communes environnantes) ou encore la marée noire provoquée par l'échouage de l'Amoco-Cadiz le 16 mars 1978, qui répand plus de 220 000 tonnes de pétrole brut sur des côtes bretonnes. Le géographe et politiste parle alors de « risque industriel majeur » et dénonce « l'extrême timidité » des gouvernements européens, et notamment français, à tirer les leçons de ces catastrophes pour non seulement transformer leur conception et leur prévention des risques, mais aussi corriger « les erreurs profondes des politiques de développement » (Lagadec, 1979a et b). Dans les années 1980, un réseau de recherche se met en place en France autour de la prospective encouragée par les ministères de l'Environnement et de l'Équipement, puis deux « groupements de recherche » (GDR) voient le jour en sein au CNRS au début des années 1990 sur les enjeux de risques et de crises, à la croisée d'un ensemble de disciplines où domine la science politique (Fabiani, Theys, 1987 ; Gilbert et al., 1998 ; Lemieux, Barthe, 1998). C'est bien du reste sur la question éminemment politique de la démocratie que débouche *in fine* la réflexion critique issue de cette sociologie politique du risque (Callon et al., 2001).

Ces travaux continuent à se déployer au début du 21<sup>e</sup> siècle, avec en particulier l'étude de nouvelles politiques publiques et de nouvelles formes de militantisme, ou encore l'analyse de la mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics (par ex. Gilbert, Henry, 2009 ; Jouzel, 2012). Depuis les travaux pionniers de Denis Duclos (1984, 1991a et b), la sociologie de la santé puis la sociologie du travail ont également intégré ces nouvelles questions de sécurité sanitaire et environnementale (par ex. Collectif, 2010 ; Terssac, Mignard, 2011 ; Fournier, 2012 ; Thébaud-Mony et al., 2012). Dans une autre discipline des sciences sociales, l'historiographie des risques industriels s'est également beaucoup développée ces dernières années (Massard-Guilbaud, 2010 ; Le Roux, Letté, 2013 ; Le Roux, 2014, 2016 ; Centemeri, Daumalin, 2015 ; Charvolin *et al.*, 2015 ; Jarrige, Le Roux, 2017).

La sociologie de la déviance et la sociocriminologie sont enfin arrivées à leur tour dans ce champ, dans la lignée des recherches sur le *white collar crime* (criminalité ou délinquance en col blanc) initiées par Edwin Sutherland, et, plus précisément encore, des recherches sur le *corporate crime* (criminalité d'affaires ou d'entreprise) développées sur le continent nord-américain à partir des années 1980. Dans le contexte de l'émergence du mot d'ordre de la

« justice environnementale » (Fol, Pflieger, 2010 ; Lejeune, 2015), une de ses branches n'a pas tardé à faire le lien avec les problématiques environnementales et sanitaires, donnant naissance à un nouveau courant qui s'est baptisé *green criminology* à l'initiative de Michael J. Lynch (1990) et s'est développé à son tour depuis le début des années 1990 au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en Australie (Bottoms, 1994 ; South, 1998 ; South, Brisman, 2013 ; White, Heckenberg, 2014 ; Hall et *al.*, 2016, ainsi par ailleurs que Palidda et *al.* [2016]).

En France, ce sont surtout les juristes qui animent le débat, autour du droit pénal de l'environnement d'abord puis, plus récemment, autour de la notion d'« écocide », qu'il s'agit de faire reconnaître comme crime international (Neyret, 2014 ; Cabanes, 2016). En dépit de premières tentatives autour notamment de l'idée de « crime climatique » (Collectif, 2015), l'enjeu crucial de la qualification de certains actes ou de certaines pratiques comme « criminalité » ou comme « délinquance », et non seulement comme atteintes ou comme dommages, demeure encore peu traité. Certaines recherches nourrissent clairement ces questionnements, par exemple en termes de « pathologies environnementales » (Gaille, 2018), sans toutefois s'y inscrire explicitement sauf exception<sup>1</sup>. Assumant d'avoir ainsi une vingtaine d'années de retard par rapport à nos homologues anglophones (et trois ans de retard sur nos collègues québécois [Manirabona, Koutouki et *al.*, 2016]), nous reprendrions volontiers à notre compte (au moins pour la France), cette déclaration d'intention scientifique de Nigel South : « ce chapitre soutient que la négligence, les violations et les crimes dont les entreprises et les États sont responsables ont entraîné une forte augmentation des méfaits pour la santé liés à la pollution ainsi que des menaces pour la pérennité même de la planète, et que la criminologie devrait prendre ces questions plus au sérieux »<sup>2</sup>.

C'est en tout cas dans cet état d'esprit qu'a été conçu ce numéro spécial de *Déviance et société*. Tout en donnant un aperçu de l'émergence et du développement de la *green criminology* et des débats qui l'animent (c'est l'objet de la contribution de G. Salle), il s'agit de présenter des travaux français et européens susceptibles de nourrir la réflexion en ce domaine. Chacun à leur manière, Sylvain Barone d'une part et Pascal Marichalar de l'autre y traitent des obstacles, aussi bien juridiques que bureaucratiques ou professionnels, à la reconnaissance de

---

<sup>1</sup> Citons par exemple le travail de Pascal Marichalar, l'un des contributeurs de ce numéro, sur les ouvriers des verreries de Givors (2017) ou encore l'étude du procès de la firme Volkswagen dans l'affaire dite du *Dieseldgate* (Aggeri, Saussois, 2017). Le premier auteur s'inscrit avant tout dans la sociologie de la santé, les seconds dans la sociologie économique. Seul Mucchielli (2018b) situe directement sa réflexion dans le champ de la sociologie de la délinquance.

<sup>2</sup> « ... this chapter argues that negligence, violations and crimes for which corporations and states are responsible have led to great increases in pollution-related health harms as well as threats to the very sustainability of the planet, and that criminology should take these issues more seriously » (South, 1998, 444).

certaines faits comme « crime » au sens sociologique du terme. Lorenzo Natali y aborde quant à lui le problème de la victimation en matière environnementale et des méthodes les plus pertinentes pour l'approcher. Quant à Tim Boekhout van Solinge, il expose le cas de la déforestation considérée en tant que crime contre l'environnement. Sans nullement prétendre faire le tour de la question, il s'agit ainsi d'éclairer plusieurs facettes d'un objet – la qualification des atteintes à l'environnement comme crime au sens sociologique – qui demeure à l'ombre des débats en cours concernant les apports et les limites de la catégorie d'« anthropocène » (Bonneuil, Fressoz, 2013).

### *Un appel pour des recherches à poursuivre sur la délinquance des élites*

Les problèmes soulevés dans ce numéro spécial font ainsi écho aux débats qui occupent la sociologie du crime et la criminologie critique anglophone depuis près d'une trentaine d'années. Ils commencent seulement à être investigués en France, où l'on peine à sortir d'une phase où les « scandales » politico-médiatiques tendent probablement à polariser des attitudes opposées de dramatisation et d'euphémisation. Les problèmes environnementaux et sanitaires évoqués dans ce texte sont pourtant anciens et leurs origines connues. De sorte que c'est plutôt leur persistance qui étonne, ou encore leur résistance, compte tenu de l'ampleur croissante des mobilisations et des réglementations visant à les combattre (Neyret, 2015)<sup>3</sup>. Certes, au niveau international, on comprend aisément comment les égoïsmes nationaux menacent à tout moment de ruiner les efforts des savants. L'histoire n'est pas nouvelle (Boudia, Henry, 2015 ; Aykut, Dahan, 2015). Récemment, l'espoir suscité par les engagements collectifs pris lors de la COP 21 en décembre 2015 à Paris a vite tourné à la désillusion après l'arrivée au pouvoir de Donald Trump aux États-Unis. Toutefois, au plan national, les thèmes de la protection de l'environnement et de la santé publique suscitant un large consensus politique, on pourrait s'attendre à des évolutions rapides et importantes. Or tel n'est guère le cas. Un parlementaire ayant animé une commission d'enquête du Sénat relative à la pollution de l'air exprimait clairement ce sentiment d'impuissance dans son rapport : « *Pourquoi un tel retard entre le niveau de connaissances scientifiques (physiques, biologiques, médicales, économiques) et la prise de décision politique en matière de pollution de l'air ? (...) Votre commission d'enquête*

---

<sup>3</sup> Réglementations qui s'accroissent dans les pays européens, constituant un droit pénal de l'environnement de plus en plus répressif sur le papier, mais qui « ne constitue le plus souvent qu'une menace virtuelle tant le manque de lisibilité et les disparités posent des difficultés quasi inextricables de mise en œuvre par les autorités chargées de la répression » (Jaworski, 2009, 889 ; pour une vision plus optimiste insistant notamment sur certaines jurisprudences dans des affaires de dimension internationale, voir Huglo, 2018 ; D'Ambrosio, 2018).

*ne peut que constater l'échec des mesures prises depuis vingt ans (...). Plus grave, votre commission d'enquête constate que ce sont les mêmes mesures qui sont incessamment proposées, étudiées, non appliquées, oubliées puis proposées à nouveau* » (Sénat, 2015, 13). Ces constats sont une invitation à l'enquête pour les sciences sociales, lesquelles semblent parfois à la traîne d'investigations journalistiques aussi audacieuses que documentées (Horel, 2015 ; Malet, 2017).

De fait, les recherches en science politique soulignent les contradictions et résistances qui entourent la mise en œuvre concrète des politiques publiques : « la gestion de beaucoup de dossiers (tels ceux des gaz de schiste ou des pesticides) montre le gouffre qui sépare les principes d'ouverture avec beaucoup de pratiques administratives et politiques qui demeurent discrétionnaires » (Lascoumes, 2012, 125)<sup>4</sup>. Il reste cependant beaucoup à faire pour étudier le rôle des agents administratifs des organes de contrôle dans la gestion des alertes sanitaires (Jouzel, Prete, 2017) et, plus largement, clarifier les enjeux et les conflits autour de la production de l'expertise dans le domaine sanitaire et environnemental (Henry et al., 2015 ; Council, Henry, 2016). La recherche est également balbutiante quant au rôle des élus locaux, qui peuvent perturber les pollueurs en s'alliant aux agents de contrôle de l'État ou bien au contraire entrer dans des « logiques de gouvernance partagée et de régulation territorialisée » avec les industriels (Fournier, Mattina, 2013). Par ailleurs, les syndicats ouvriers traditionnels semblent, pour le moment, peu mobilisés en France sur les enjeux environnementaux comme les pollutions industrielles, à la différence de ce qui peut s'observer dans d'autres pays (voir par exemple Jobin, 2006 sur le cas du Japon). La question des lanceurs d'alerte (Chateauraynaud, Tornay, 2013) et de leur protection reste peu étudiée dans ce domaine. Quant aux mobilisations citoyennes, sans le concours de l'État ou des élus locaux, elles sont fatalement impuissantes et demeurent globalement éparpillées et éphémères (Calvez, 2016).

Du côté de la sociologie de la délinquance, il reste à investiguer de très nombreux terrains. Du côté des pratiques industrielles, il serait important de pouvoir analyser les stratégies de « sécurisation des pratiques délinquantes » (Spire, 2013) ainsi que les stratégies de résistance aux pressions exercées par les États, les médias et les mobilisations citoyennes. Du côté des administrations, se posent notamment les questions de la nature, de l'effectivité et de l'efficacité

---

<sup>4</sup> On pourrait ajouter le cas du nucléaire où le gouffre évoqué par Pierre Lascoumes résulte d'une politique d'État délibérée (Topçu, 2013). De même qu'ont été longtemps niés et dissimulés les impacts sanitaires des quelques 210 essais nucléaires français réalisés en Algérie puis en Polynésie française entre 1959 et 1996, tant sur les populations civiles que sur les militaires eux-mêmes (Desbordes, 2011). La reconnaissance officielle viendra avec la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010, dont l'application pose toutefois de nombreuses difficultés (Rapport d'information du Sénat n°856, 18 septembre 2013). Yannick Barthe (2017) a analysé par ailleurs la façon dont les vétérans des essais nucléaires se sont progressivement constitués en catégorie de victimes.

des contrôles et des sanctions opérés par l'État et ses institutions répressives dans tous les domaines concernés (polices, justice, inspections du travail, agents du fisc, organes de contrôle du respect des normes sanitaires et de l'environnement, etc.<sup>5</sup>). Il a fallu par exemple attendre décembre 2017 pour que, dans ses centaines de publications statistiques, l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales s'intéresse un peu aux atteintes à l'environnement et à la santé publique (Arbois de Jubainville, 2017). Mais au-delà de cette mise en évidence des faiblesses cachées de la mise en œuvre des politiques publiques comme du traitement des alertes sanitaires, on peut faire l'hypothèse qu'au moins deux autres phénomènes macrosociologiques jouent probablement un rôle décisif pour comprendre la permanence de problèmes dont le diagnostic est pourtant établi.

Le premier est le phénomène de concentration progressive des entreprises que l'on constate depuis les années 1970 dans la plupart des secteurs économiques, en lien avec la financiarisation et la mondialisation des marchés, conduisant à la constitution de multinationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à la plupart des États (Bauchet, 2007 ; Chavagneux, Louis, 2018). Ce phénomène de concentration se retrouve également dans l'agriculture. Face à des géants économiques qui pèsent de plus en plus lourds à tous points de vue (et peuvent exercer plus que jamais sur les États diverses formes de chantage à l'emploi et à l'investissement), on comprend que les pouvoirs publics éprouvent d'importantes difficultés dans les négociations que suppose l'adoption de nouvelles normes de production plus contraignantes. Or l'essentiel de la gestion des risques majeurs se joue encore et toujours dans ce rapport de force entre les services de l'État et les industriels (Bonnaud, Martinais, 2008). On comprend également qu'il est en retour beaucoup plus facile de culpabiliser et de taxer les particuliers (Boutaric, 2014).

De cette concentration découle également pour ces groupes économiques – c'est le deuxième phénomène – une puissance décuplée en matière de lobbying, de corruption et de délinquance. Anciennes, ces pratiques n'ont jamais disparu. Et elles se rencontrent de façon quasi systématique dans l'analyse des désastres sanitaires et environnementaux, qu'il s'agisse par exemple de l'industrie pharmaceutique ou encore de l'industrie agro-alimentaire (Mucchielli, 2018a). En France, on peut même se demander si elles ne sont particulièrement fortes du fait du niveau élevé de collusion existant entre le monde des dirigeants politiques issus des grandes écoles (en particulier l'ENA et les écoles d'ingénieurs, ce que Bourdieu [1989] appelait la « noblesse d'État ») et celui des dirigeants économiques, collusion qui se traduit notamment dans des pratiques courantes de « pantouflage » (Bouzidi et al., 2010 ; Rouban, 2010) ainsi que

---

<sup>5</sup> Un exemple récent est fourni dans ce numéro spécial avec l'étude de la réponse judiciaire aux atteintes environnementales concernant l'eau et les milieux aquatiques de Sylvain Barone.



des problèmes récurrents de conflits d'intérêts et de corruption. Le cas du ministère de la santé et de l'industrie pharmaceutique est désormais bien connu, mais il est loin d'être le seul (Thébaud-Mony, 2014 ; Lenglet, Touly, 2015). Loin de se réduire, le « brouillage » est en réalité croissant entre la défense de l'intérêt général et celle des intérêts privés (France, Vauchez, 2017 ; Cassia, 2018). Il y a donc fort à parier que cela ne fait qu'entretenir l'impunité relative dont bénéficient de fait certains groupes industriels qui dégradent quotidiennement l'environnement et l'état de santé des populations. C'est donc à un haut et vaste édifice que ce numéro spécial de *Déviance et Société* entend apporter sa pierre.

## Bibliographie

- AGGERI F., SAUSSOIS J.-M., 2017, « La puissance des grandes entreprises mondialisées à l'épreuve du judiciaire. De l'affaire Volkswagen au *dieselgate* », *Revue française de gestion*, 269 (8), 83-100.
- ARBOIS DE JUBAINVILLE H., 2017, « Les atteintes à l'environnement et à la santé publique constatées en 2016 », *La Note de l'ONDRP*, 24.
- AYKUT S., DAHAN A., 2015, *Gouverner le climat ? 20 ans de négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- BARTHE Y., 2017, *Les retombées du passé. Les paradoxes de la victime*, Paris, Seuil.
- BAUCHET P., 2007, *Concentration des multinationales et mutation des pouvoirs de l'État*, Paris, CNRS éd.
- BECK U., 1992, *Risk Society. Toward a new modernity*, Cambridge, Polity Press.
- BONNAUD L., MARTINAIS E., 2008, *Les leçons d'AZF. Chronique d'une loi sur les risques industriels*, Paris, La Documentation française.
- BONNEUIL C., FRESSOZ J.-B., 2013, *L'Événement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil.
- BOTTOMS T., 1994, « Environmental Criminology », in MAGUIRE M., MORGAN R., REINER R. (Eds.), *Oxford Handbook of Criminology*, Oxford, Oxford Univ. Press, 585-660.
- BOUDIA S., HENRY E. (dir.), 2015, *La mondialisation des risques. Une histoire politique et transnationale des risques sanitaires et environnementaux*, Rennes, PUR.
- BOURDIEU P., 1989, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit.
- BOUTARIC F., 2014, *Pollution atmosphérique et action publique*, Paris, Éditions rue d'Ulm.
- BOUZIDI B. et al., 2010, « Le pantouflage des énarques : une première analyse statistique », *Revue française d'économie*, 25 (3), 115-146.
- BUTTEL F. H., 1978, « Environmental Sociology. A new Paradigm ? », *The American Sociologist*, 13, 252-256.
- CABANES V., 2016, *Un nouveau droit pour la Terre. Pour en finir avec l'écocide*, Paris, Seuil.

- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CALVEZ M., 2016, « Les risques de santé à l'épreuve des nuisances. Le cas des plaintes en santé environnementale », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 47 (1), 187-203.
- CATTON W. R., DUNLAP R. E., 1979, « Environmental Sociology », *Annual Review of Sociology*, 5, 243-273.
- CASSIA P., 2018, « La perméabilisation en marche des activités publiques et privées », *Mediapart*, 30 mars 2018.
- CENTEMERI L., DUMALIN X. (dir.), *Pollutions industrielles et espaces méditerranéens. XVIIIè-XXIè siècle*, Paris, Karthala.
- CHARVOLIN F. et al., 2015, *Un air familier ? Sociohistoire des pollutions atmosphériques*, Paris, Presses des Mines.
- CHATEAURAYNAUD F., TORNAY D., 2013 [1999], *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS.
- CHAVAGNEUX C., LOUIS M., 2018, *Le pouvoir des multinationales*, Paris, PUF.
- COLLECTIF, 2010, « Santé et travail », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 91.
- COLLECTIF, 2015, *Crime climatique stop ! L'appel de la société civile*, Paris, Seuil.
- COUNIL É., HENRY E., 2016, « Produire de l'ignorance plutôt que du savoir ? L'expertise en santé au travail », *Travail et emploi*, 148 (4), 5-29.
- D'AMBROSIO L., 2018, « La 'responsabilité climatique' des entreprises : une première analyse à partir du contentieux américain et européen », *Énergie-Environnement-Infrastructures*, n°8-9, 39-44.
- DESBORDES J.-P., 2011, *Les cobayes de l'apocalypse nucléaire*, Paris, L'Express éd.
- DUCLOS D., 1986, *La santé et le travail*, Paris, La découverte.
- DUCLOS D., 1991a, *Les industriels et les risques pour l'environnement*, Paris, L'Harmattan.
- DUCLOS D., 1991b, *L'Homme face au risque technique*, Paris, L'Harmattan.
- FABIANI J.-L., THEYS J. (dir.), 1987, *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l'École normale supérieure.
- FOL S., PFLIEGER G., 2010, « La justice environnementale aux États-Unis : construction et usages d'une catégorie d'analyse et d'une catégorie d'action », *Justice Spatiale/Spatial Justice*, n° 2, 2010 [en ligne].
- FOURNIER P., 2012, *Travailler dans le nucléaire. Enquête au cœur d'un site à risques*, Paris, Armand Colin.
- FOURNIER P., MATTINA C., 2013, « Secours ou entrave à l'action publique ? Les élus locaux face à l'État dans les territoires mono-industriels à risques », *Sciences de la société*, 90, 129-148.
- FRANCE P., VAUCHEZ A., 2017, *Sphère publique, intérêts privés. Enquête sur un grand brouillage*, Paris, Presses de Sciences Po.
- GAILLE M. (dir.), 2018, *Pathologies environnementales*, Paris, CNRS éditions.
- GILBERT C., CAILLE F., LEMIEUX C., 1998, « Des objets à géométrie très variable. Entretien avec Claude Gilbert », *Politix*, 44, 29-38.
- GILBERT C., HENRY E., 2009, *Comment se construisent les problèmes de santé publique*. Paris, La Découverte.

- GIDDENS A., 1991, *Modernity and Self-Identity*, Palo Alto, Stanford University Press.
- HALL M. et al., 2016, *Greening Criminology in the 21st Century. Contemporary debates and future directions in the study of environmental harm*, London, Routledge.
- HOREL S., 2015, *Intoxication. Perturbateurs endocriniens, lobbyistes et eurocrates : une bataille d'influence contre la santé*, Paris, La Découverte.
- HUGLO C., 2018, *Le contentieux climatique : une révolution judiciaire mondiale*, Bruxelles, Bruylant.
- JARRIGE F. LE ROUX T., 2017, *La contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Paris, Seuil.
- JAWORSKI V., 2009, « L'état du droit pénal de l'environnement français : entre forces et faiblesses », *Les Cahiers de droit*, 50 (3-4), 889-917.
- JOBIN P., 2006, *Maladies industrielles et renouveau syndical au Japon*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- JOUZEL J.-N., 2012, *Des toxiques invisibles. Sociologie d'une affaire sanitaire oubliée*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- JOUZEL J.-N., PRETE G., 2017, « La normalisation des alertes sanitaires. Le traitement administratif des données sur l'exposition des agriculteurs aux pesticides », *Droit et société*, 96 (2), 241-256.
- LAGADEC P., 1979a, « Le défi du risque technologique majeur », *Futuribles*, 28, 11-34.
- LAGADEC P., 1979b, « Face aux risques technologiques », *La Recherche*, 105, 1146-1153.
- LASCOUMES P., 2012, *Action publique et environnement*. Presses Universitaires de France.
- LEJEUNE Z., 2015, « La justice et les inégalités environnementales : concepts, méthodes et traduction politique aux États-Unis et en Europe », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 51-78.
- LEMIEUX C., BARTHE Y., 1998, « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique. Nouveaux chantiers, vieilles questions », *Politix*, 4, 7-28.
- LENGLET R., TOULY J.-L., 2015, *Les recasés de la République*, Paris, éditions First.
- LE ROUX T. (dir.), 2014, « L'émergence du risque industriel (France, Grande-Bretagne, XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle) », *Le Mouvement Social*, n° 249.
- LE ROUX T. (dir.), 2016, *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance, fin XVIIe-début XXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- LE ROUX T., LETTÉ M. (dir.), 2013, *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIIIe-XXIe siècle*, Rennes, PUR.
- LYNCH M., 1990, « The Greening of Criminology: A Perspective on the 1990s », *The Critical Criminologist*, 3, 1-12.
- MALET J.-B., 2017, *L'empire de l'or rouge. Enquête mondiale sur la tomate d'industrie*, Paris, Fayard.
- MARICHALAR P., 2017, *Qui a tué les verriers de Givors ? Une enquête de sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- MANIRABONA A., KOUTOUKI K. (dir.), 2016, « Criminalité environnementale », *Criminologie*, 49 (2).
- MASSARD-GUILBAUD G., 2010, *Histoire de la pollution industrielle en France, 1789-1914*, Paris, éd. de l'EHESS.
- MUCCHIELLI L., 2018a, *Sociologie de la délinquance*, Paris, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> éd.

- MUCCHIELLI L., 2018b, « Inquinamenti, impatti sanitari e delinquenze d'impresе in Francia », in PALIDDA S. (dir.), *Resistenze ai disastri sanitari, ambientali ed economici nel Mediterraneo*, Rome, Doc(k)s, 80-98.
- NEYRET L., « Pour la reconnaissance du crime d'écocide », *Revue juridique de l'environnement*, 39, HS-01, 2014, 177-193.
- NEYRET L. (dir.), 2015, *Des écocrimes à l'écocide. Le droit pénal au secours de l'environnement*, Bruxelles, Bruylant.
- RENET S., 2011, « Penser et affronter les désastres : un panorama des recherches en sciences sociales et des politiques internationales », *Critique internationale*, 52, 3, 157-173.
- PALIDDA S. (dir.), 2016, *Governance of security and ignored insecurities in contemporary Europe*, London, Routledge.
- ROUBAN L., 2010, « L'inspection générale des Finances, 1958-2008 : pantouflage et renouveau des stratégies élitaires », *Sociologies pratiques*, 21 (2), 19-34.
- SCHNAIBERG A., 1980, *The Environment. From Surplus to Scarcity*, New York, Oxford University Press.
- SÉNAT, 2015, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête (1) sur le coût économique et financier de la pollution de l'air*, Paris, Sénat, Rapport n°610.
- SHORT J., 1984, « The social fabric at risk: toward the social transformation of risk analysis », *American sociological review*, 6, 711-725.
- SOUTH N., 1998, « Corporate and State Crimes Against the Environment. Foundations for a Green Perspective in European Criminology », in RUGGIERO V., SOUTH N., TAYLOR I. (Eds.), *The New European Criminology*, London, Routledge, 443-461.
- SOUTH N., BRISMAN A., 2013, *The Routledge International Handbook of Green Criminology*, New York, Routledge.
- SPIRE A., 2013, « Pour une approche sociologique de la délinquance en col blanc », *Champ pénal/ Penal field*, X, URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/8582>
- TERSSAC de G., MIGNARD J., 2011, *Les paradoxes de la sécurité. Le cas d'AZF*, Paris, PUF.
- THÉBAUD-MONY A., 2014, *La science asservie. Santé publique : les collusions mortifères entre industriels et chercheurs*, Paris, La Découverte.
- THÉBAUD-MONY A. et al., 2012, *Santé au travail : approches critiques*, Paris, La Découverte.
- TOPÇU S., 2013, *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, Seuil.
- WHITE R., HECKENBERG D., 2014, *Green Criminology. An Introduction to the Study of Environmental Harm*, Londres, Routledge.